

ASSEMBLÉE NATIONALE

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 479

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 10 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.